

Trop souvent aux urnes les citoyens belges ?

Cahiers > Donnez de la voix

Le 12 mai 2009 |

En Belgique, nous votons souvent... Il y a 5 scrutins pour élire les représentants de la population aux différents niveaux de pouvoir.

Aux élections communales, on vote pour les conseillers communaux de sa commune. La commune s'occupe de beaucoup de choses. Par exemple, de l'aide sociale (CPAS), du logement, de l'enseignement communal, ... Aux élections provinciales, on vote pour les députés provinciaux de sa province. Ils s'occupent de tout ce qui concerne la Province comme l'enseignement provincial, la culture, le patrimoine.

Aux élections régionales, on vote pour les députés de sa région : Wallonie, Flandre et Bruxelles. Les députés s'occupent des lois qui concernent tout ce qui touche au territoire, à l'énergie, à l'emploi et la formation, aux transports et aux travaux publics. Ensuite, il y a les élections fédérales.

On vote pour les députés et les sénateurs. Les députés et les sénateurs s'occupent des lois qui concernent toute la Belgique, comme celles qui concernent la sécurité sociale, les finances, l'armée, la justice, les affaires étrangères. Enfin, aux élections européennes, on vote pour les députés de chaque pays au Parlement européen.

Elections et mandats

Toutes ces élections ne tombent pas en même temps. La durée des mandats varie d'un niveau de pouvoir à l'autre. Ainsi, on vote tous les 6 ans pour les communes et les provinces, tous les 5 ans pour les régions et pour l'Europe et tous les 4 ans pour l'Etat fédéral. Ces durées différentes compliquent les choses... En effet, cela demande aux citoyens de se rendre souvent aux urnes.

Cela demande aussi aux partis politiques d'organiser régulièrement des campagnes électorales et aux autorités d'organiser des élections...

Il faut faire imprimer les bulletins de vote, envoyer les convocations aux citoyens, contrôler que chacun soit allé voter et dépouiller les résultats.

En plus, il arrive que les résultats soient très différents d'une élection à l'autre et que des candidats d'un parti soient « punis » pour des erreurs faites à un autre niveau de pouvoir. On se retrouve alors avec des majorités différentes au parlement fédéral et à la région. Cela complique les décisions politiques.

Mais surtout, ce décalage complique les choses au niveau des mandats. En effet, avec l'expérience, les élus politiques ont envie d'évoluer dans leur carrière. Ce qui est tout à fait

normal. Souvent quelqu'un qui a un mandat communal a envie de passer au niveau fédéral ou régional. Il se présente alors à d'autres élections. Mais il a déjà un mandat en cours. Dans certains cas, un élu peut avoir plusieurs mandats en même temps. Il siège alors dans plusieurs assemblées. Beaucoup de citoyens n'approuvent pas ce cumul des mandats et se posent la question : comment un seul élu peut-il faire tout ce travail ? L'élu qui cumule se défend en disant que son expérience lui permet d'être plus efficace.

Vie politique compliquée

S'il ne cumule pas, l'élu devra laisser tomber son poste pour aller en exercer un autre à un autre niveau. C'est alors son suppléant qui reprendra son premier travail. Même chose pour les élections européennes : des élus quittent leur poste au niveau fédéral pour partir siéger à l'Europe... C'est ennuyeux pour la qualité du travail... Cela cause souvent des glissements au sein des équipes politiques. Et ça donne une impression de décousu. Enfin, à cause de ces élections à des moments différents, les partis sont souvent en campagne. Or, pendant une campagne électorale, chaque parti va essayer de montrer sa différence. Chaque parti va aussi éviter de mécontenter ses électeurs. Il y a donc un risque de ne pas pouvoir travailler normalement pendant ces périodes.

Pour toutes ces raisons, il y a un projet de loi pour adapter les durées des mandats. L'idée serait de faire passer la durée de la législature fédérale à 5 ans. Les élections fédérales, régionales et européennes auraient donc toujours lieu en même temps. Mais pour changer les choses, il faut modifier la Constitution belge. On ne change pas la Constitution comme une simple loi. Il faut d'abord trouver la formule sur laquelle tout le monde sera d'accord.

Obliger à voter ?

En Belgique, le vote est obligatoire depuis 1894. Cela a l'avantage de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Riches et pauvres. Et puis, si tout le monde vote, les élus correspondent bien au choix de tous les citoyens. Certains estiment qu'obliger les citoyens à voter est contraire à la démocratie. On ne laisse pas le choix aux électeurs. Il y a peu d'autres pays de l'Union où le vote est obligatoire : la Grèce, le Luxembourg.

Par exemple, nos voisins français peuvent très bien rester chez eux lors d'un scrutin. Lors des élections européennes, l'abstention est très importante. D'après un sondage de l'eurobaromètre, le taux d'abstention pour les élections européennes du 7 juin prochain pourrait atteindre 66 % !. Ce serait un record absolu. Depuis la première élection du Parlement européen en 1979, l'abstention a toujours augmenté. Elle était de 54,3 % en juin 2004. Il y a des variantes selon les pays. Seulement 17 % des Polonais étaient certains d'aller voter le 7 juin prochain. 21% des Autrichiens, 22 % des Anglais, 24 % des Portugais, 27 % des Espagnols, 30% des Italiens. 56 % des Danois, 49 % des Suédois 48 % des Grecs et des Français...

62 % des sondés n'iront pas voter parce qu'ils pensent que leur vote ne changera rien. 20 % parce qu'ils sont contre la construction européenne. 55 % parce qu'ils jugent que le Parlement ne s'occupe pas de la vie de tous les jours. 84% ne savent pas au juste quand ont lieu les élections...